

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

VENDREDI 16 JUIN 2023

Date de convocation : 13/06/2023

**2023 - 043**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15

en présence : 14

votants : 15

L'an deux mil vingt-trois, le seize du mois de juin, à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Marc DEGAUCHY, Maire.

Etaient présents : CORDEVANT Laurent, CORDEVANT Yasmina, DEGAUCHY Marc, DRICOURT Benoît, DUPUIS Marc-André, FACHE Olivier, GRANDIAU Maxime, LENS Marie-José, LOIFERT Florence, MARSON Paola, MARTIN Gérard, PICAUD Christophe, TABARD Anne-Sophie, WILLECOCQ Jean-Michel

Absents excusés : D. CAPY,

Absents non excusés :

Procurations : D. CAPY donne procuration à O. FACHE

Les conditions de quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le secrétariat a été assuré par : F. LOIFERT

DELIBERATION N°43 : DESIGNATION DU DELEGUE COMMUNAL SIEGEANT A LA CLECT

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu le courrier de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais en date du 28 août 2020 qui demande au conseil municipal de procéder à la désignation d'un membre de celui-ci pour siéger au sein de la CLECT ;

Vu la délibération du 26 août 2020 du Conseil Communautaire, relative à la création de la CLECT pour la durée du mandat ;

Considérant que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal doit disposer d'au moins un représentant.

Considérant qu'il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère pour faire suite à son renouvellement partiel ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne Monsieur Marc DEGAUCHY en qualité de représentant du conseil municipal pour siéger à la CLECT et Madame Florence LOIFERT sa suppléante;
- Dit qu'un exemplaire de cette délibération sera transmis à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 16 juin 2023.

Le Maire  
  
Marc DEGAUCHY